

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations  
Du Conseil Municipal**

Date de convocation  
28 janvier 2022  
Date d'affichage  
28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le deux février à dix-neuf heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérés, sous la présidence de Madame Céline MATHÉ, 2ème adjointe.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

**Étaient présents** : Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER Vincent GUILLERME, Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

**Absent et excusé** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, et Joël DAVID,

**Absents** :

Jean-Michel ROYER donne pouvoir à Mme Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.  
Laurent GUILLET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.  
Joël DAVID donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **MAINTIEN SERVICES PERISCOLAIRES : CRISE SANITAIRE, MISE À DISPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 2022-09**

Au vu de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par la communauté de communes pour le recrutement d'agent remplaçant et afin d'organiser la continuité des services périscolaires en évitant toute fermeture du service, la commune a proposé la mise à disposition d'agents titulaires en modifiant les plannings de ses agents communaux.

Ce dispositif est mis en place à titre exceptionnel et pour une durée limitée à la crise sanitaire.

En contrepartie, les heures dédiées aux services de la communauté de communes seront facturées à hauteur du nombre d'heures de mise à disposition X le coût horaire de l'agent concerné.

Madame Céline Mathé demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à facturer à la communauté de communes les heures effectuées pour les services périscolaires.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Autorise Monsieur le Maire à facturer la communauté de communes pour les heures réalisées,  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

